

## **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat informe les entreprises ardennaises !**

### **Note d'information numéro 3 : Emploi d'avenir**

Objectif : Améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés

Public visé :

- Jeunes de 16 à 25 ans, ou moins de 30 ans s'ils sont reconnus travailleur handicapé
- Etre peu ou pas qualifiés
- Rencontrer des difficultés particulières d'accès à l'emploi
- Les jeunes habitants certains territoires (ZUS, ZRR)

Employeurs éligibles :

- Dispositif étendu aux entreprises du secteur marchand reconnus porteurs d'emploi (filière bâtiment, numérique, métallurgie)
- L'employeur devra pouvoir justifier de sa capacité, notamment financière, à maintenir l'emploi au moins le temps du versement de la subvention

-Embauche en CDI ou en CDD de 36 mois (sauf cas particuliers)

-Embauche à temps plein (sous certaines conditions à temps partiel)

Aides financières :

- Demande d'aide auprès de Pole emploi, mission locale
- Aide versée entre 12 et 36 mois
- Aide de 35% du SMIC pour les entreprises du secteur marchand (soit 500€/mois)
- Aide attribuée au vu des engagements de l'employeur sur différents points (contenu du poste, conditions d'encadrement, actions de formations....)

*Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Aurélie TRISTANT au 03.24.56.59.41, ou par mail [aurelie.tristant@cma-ardennes.fr](mailto:aurelie.tristant@cma-ardennes.fr)*